



DELIBERATION 2019-50

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : *Projet club des partenaires pour le théâtre du Chai du Terral*

La place de la culture dans nos sociétés est primordiale. Vecteur de lien social et d'ouverture sur le monde, elle participe au dynamisme et à la notoriété d'un territoire et entraîne des retombées positives non négligeables sur l'économie locale.

Consciente de toutes ces vertus, la municipalité continue dans ce domaine avec en régie directe plusieurs structures culturelles, dont fait partie le théâtre du Chai du Terral.

Sous la tutelle de la ville depuis juin 2011 et après de nombreux travaux et des investissements immobiliers et mobiliers, la première programmation a été proposée au public en 2012-2013. Depuis, les saisons se sont succédées et développées, permettant au théâtre de révéler son potentiel et de rayonner sur un territoire élargi. Aujourd'hui, Saint Jean de Védas grandit et sa population familiale s'étoffe. Les habitants sont en demande d'expositions, de spectacles pour les jeunes, d'événements de qualité et accessibles. Le Chai du Terral doit continuer à répondre à ces envies.

En raison d'un contexte national budgétaire pesant sur les collectivités, la Ville doit faire appel à divers financements. C'est la raison pour laquelle le théâtre du Chai du Terral fait appel à des partenaires privés.

Ainsi, des conventions de partenariat et de mécénat peuvent être mises en place avec des acteurs privés et publics dont des entreprises, collectivités, associations sur le modèle existant pour Festin de Pierres. Concernant les financements privés, plusieurs formules sont proposées avec pour certaines des déductions fiscales avantageuses. Certains montants sont également définis par les entreprises.

Les conventions lient uniquement la Ville et les partenaires et mécènes pour participer au financement de la saison du théâtre. Tous les autres dossiers de la commune ne tiendront pas compte de ces décisions.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le fonctionnement d'un Club des Partenaires de Festin de Pierres et du théâtre du Chai du Terral avec des financements divers pour réaliser le festival et la saison du théâtre ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

